

Vœu CQMR-2021-01 : Développement de la surveillance sonore dans le 14^e
Initiateur du vœu : Mathieu Drouet

Exposé des motifs

Considérant

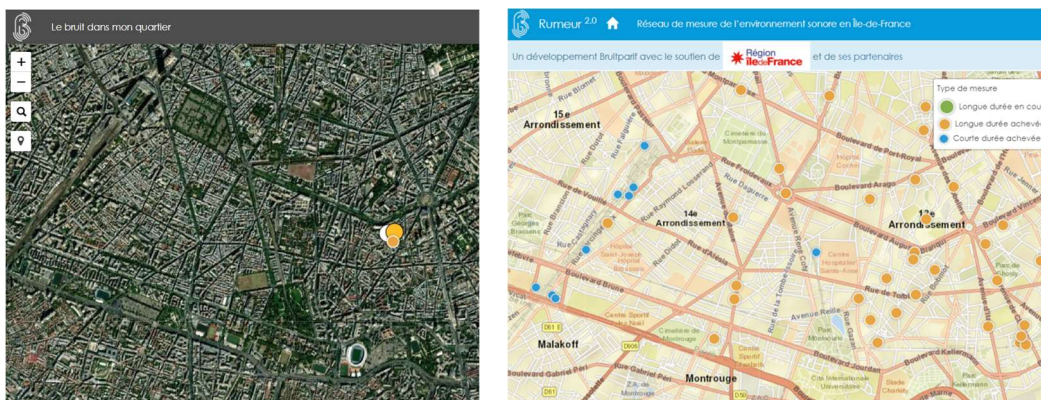
Qu'en cette période de pandémie une grande partie de nos concitoyens travaillent de chez eux et sont ainsi plus sensibles et plus nombreux à constater les nuisances sonores, sans toutefois avoir d'éléments factuels leur permettant d'appuyer le constat des lancinants désagréments qu'ils subissent ;

Que les nuisances sonores sont reconnues par le code de la Santé Publique, notamment par son article R1336-5 qui dispose qu' : « *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme* », article qui s'applique également aux infrastructures de transport et aux véhicules qui y circulent, en application des dispositions de l'article R1336-4 ;

Que pourtant, avec seulement 200 capteurs, dont 150 stations automatiques et 50 sonomètres mobiles, le réseau de captation de BruitParif semble largement sous-dimensionné (source : <https://www.bruitparif.fr/les-stations/>) par rapport aux enjeux ;

Que d'ailleurs, selon les site web <https://rumeur.bruitparif.fr/> et <https://monquartier.bruitparif.fr/> de BruitParif, il n'existe, à date, aucun dispositif de captation sonore actif dans le 14^e arrondissement.

Considérant ainsi l'insuffisance criante des moyens déployés.



Vœu

Sur proposition du Conseil de Quartier Montparnasse-Raspail, le Conseil d'Arrondissement émet le vœu

- que soient positionnés sur les grands carrefours et grands axes du 14^e des dispositifs de captation sonores et les relevés publiés en temps réel, sur le site de BruitParif ou sur un site dédié, afin de permettre aux citoyens d'appuyer par des éléments factuels le constat des pollutions sonores qu'ils subissent ;
- que quelques dispositifs mobiles soient mobilisables ponctuellement en fonction des remontées des Conseils de Quartier afin de traiter les sujets plus ponctuels.